



Classic Channel Regatta

Dartmouth - St Peter Port - Lézardrieux -
Paimpol



INSTRUCTIONS DE COURSE

Mardi 7 Juillet – Jeudi 16 Juillet 2026

PREAMBLE

Ces Instructions de Course (IC) sont divisées en cinq sections:

- Section 1: s'applique à toutes les courses et à la remise des prix du 16 juillet
Section 2: commence au paragraphe SI18 et s'applique aux courses de Dartmouth Classics du 8 et 9 juillet
Section 3: commence au paragraphe SI28 et s'applique à la Classic Channel Race du 10-11 juillet
Section 4: commence au paragraphe SI38 et s'applique à la Classic Channel Race de St Peter Port à Lézardrieux le 12 juillet
Section 5: commence au paragraphe SI48 et s'applique à la Classic Tour de l'Île de Bréhat du 15 juillet

HEURE OFFICIELLE

Les heures indiquées en Section 1 sont les Heures Anglaises d'Été (British Summer Time (BST)), excepté pour les heures concernant la remise des prix qui sont les Heures Françaises d'Été (BST + 1 hour).

Les heures indiquées dans les Sections 2, 3 et 4 sont les Heures Anglaises d'Été (BST).

Les heures indiquées en Section 5 sont les Heures Françaises d'Été (BST + 1 hour).

COORDONNEES DES MARQUES, OBSTRUCTIONS, ETC.

Toutes les coordonnées de latitude et de longitude doivent être considérées comme approximatives.

ABBREVIATIONS

[NP] - Un manquement à cette règle ne donnera pas lieu à une réclamation de la part d'un bateau. Cela change la RRS 60.1

[DP] - La mention « [DP] » dans une règle signifie que la sanction pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du comité de protestation, être inférieure à la disqualification.

RDYC - Royal Dart Yacht Club

GYC - Guernesey Yacht Club

LCC - Loguivy Canot Club, Paimpol

PMP - Maison des Plaisanciers, Paimpol

WEBSITES DE RÉFÉRENCE

Classic Channel Regatta website: <https://www.classic-channel-regatta.eu/>

Racing Rules of Sailing 2025-2028: <https://www.sailing.org/racingrules/>

World Sailing Offshore Special Regulations: <https://www.sailing.org/inside-world-sailing/rules-regulations/offshore-special-regulations/>

SECTION 1 – APPLIQUÉE A TOUTES LES COURSES

1. La régata est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile Racing Rules of Sailing (RRS).
 2. RRS60.4(a)(2) est modifiée comme suit:

“si elle allègue une violation d'une règle de la partie 2 ou de la règle 31 et provient d'un bateau qui n'était pas impliqué dans l'incident et qui ne l'a pas vu, ou”
 3. Les règles spécifiques à chaque course sont définies dans la section correspondante.
 4. Toutes autres règles sont définies dans le Notice of Race (NoR).
2. AVIS AUX CONCURENTS
 - 2.1. Les avis aux concurrents sont publiés sur le site officiel www.classic-channel-regatta.eu/racing/noticeboard/ ainsi que le groupe des skippers 'Whatsapp.
 - 2.2. L'accès au groupe des skippers Whatsapp est contrôlé par le comité de course (voir NoR 3.2); les skippers sont invités à vérifier à l'inscription qu'ils sont bien dans le groupe des skippers Whatsapp.
 - 2.3. La répartition des yachts en groupes, en classe, dépendra de leur facteur de correction JCH. La liste des yachts et de leurs groupes sera affichée sur le tableau d'affichage officiel et dans le groupe des skippers WhatsApp le 7 juillet à 18h00.
 - 2.4. [NP] Sur l'eau, le comité de course assure la veille et communiqué par VHF sur le canal 72. Les bateaux doivent écouter en permanence le canal 72 pendant la course. L'absence de réception des émissions ne constituera pas un motif de dédommagement. (cela modifie RRS 61.1(a)).
 - 2.5. Tous les signaux de départ, de report, d'annulation, de raccourcissement et de rappel, le parcours à suivre et le compte à rebours seront, dans la mesure du possible, diffusés par le comité de course sur le canal VHF 72. L'absence de diffusion ou un décalage horaire ne saurait constituer un motif de réclamation. (cela modifie RRS 61.1(a)).
 - 2.6. Les modifications des horaires d'arrivée et du temps du premier bateau d'un groupe à franchir la ligne peuvent être diffusées par le comité de course sur le canal VHF 72..
 - 2.7. [DP] Pendant la régata, depuis le premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course de la journée, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer ni recevoir de communications vocales ou de données qui ne soient pas accessibles à tous les bateaux.
 - 2.8. Le comité de course peut utiliser le courrier électronique et le groupe des skippers WhatsApp pour informer les concurrents des avis publiés.
3. MODIFICATIONS DES INSTRUCTIONS DE COURSE
 - 3.1. Toute modification des Instructions de Course sera affichée avant 8h00 le jour de sa prise d'effet, sauf pour toute modification du programme des courses qui sera affichée au plus tard à 20h00 la veille de sa prise d'effet.
 - 3.2. [NP] Sur l'eau, les changements seront diffusés sur le canal VHF 72. Le défaut de réception de ces diffusions ne constituera pas un motif de recours. (cela modifie RRS61.1(a)).
4. SIGNAUX ÉMIS À TERRE
 - 4.1. Lorsque le pavillon « AP » est hissé à terre, la mention « 1 minute » est remplacée par « au moins 75 minutes » dans le signal de course AP
 - 4.2. Lorsque le pavillon Y est hissé à terre, RRS 40 s'applique en tout temps lorsque le navire est à flot et ceci jusqu'à nouvel ordre
5. CODE DE CONDUITE
 - 5.1. [DP] Les concurrents et leurs accompagnateurs doivent se conformer aux demandes raisonnables des officiels de la course.
 - 5.2. [DP] Les concurrents et leurs accompagnateurs doivent manipuler tout équipement ou emplacement publicitaire fourni par l'organisateur conformément aux instructions d'utilisation et sans en perturber le fonctionnement.
6. PROGRAMME DES COURSES
 - 6.1. Les briefings des skippers se dérouleront conformément aux indications données dans les sections correspondantes. Un membre de chaque équipage pourra y assister.
 - 6.2. Les courses sont programmées comme suit:
 - 6.2.1. Dartmouth Classics Jour 1 (8 July) – parcours triangulaire
 - 6.2.2. Dartmouth Classics Jour 2 (9 July) - Une course dans la baie se déroulera, en utilisant des marques de navigation et d'autres marques de course dans Start Bay

6.2.3. Classic Channel Race de Dartmouth à St Peter Port (10-11 juillet)

6.2.4. Classic Race de St Peter Port à Lézardrieux (12 juillet)

6.2.5. Classic Tour de l'Île de Bréhat (15 juillet) en utilisant des marques de navigation et d'autres marques de course dans ces eaux

6.3. Toutes courses non effectuées ne sera pas recourrues.

7. PAVILLONS DE CLASSES (GROUPES)

7.1. En fonction de leur coefficient de handicap JCH et du nombre d'inscriptions reçues, les bateaux inscrits en classes pourront être redistribués en groupes, selon le tableau suivant:

7.2. [DP] Les bateaux participant à la course doivent afficher un pavillon de groupe comme suit

Group	Pavillon numérique
A	6
B	7
C	8
D	9
E	Non requis

Class	Group
1	Group A or Group B
2	Group A or Group B
3	Group C or Group D
4	Group C or Group D
Squibs	Group E

7.3. [NP] Comme requis par la section 7.2, les bateaux doivent afficher leur pavillon de groupe sur l'étau arrière à une hauteur d'environ 1,5 m au-dessus du pont.

7.4. [DP] En absence de pataras, le pavillon doit être affiché sur la partie arrière du bateau dans un endroit visible.

8. [DP] OBSTRUCTIONS

8.1. Navires commerciaux et militaires en cours de route et dont la capacité de manœuvre est limitée sont désignés comme zones d'exclusion en mouvement. La zone d'exclusion s'étend jusqu'à 100 m de tous les côtés du navire et inclue tous les remorqueurs, les navires d'escorte du comité de course et les navires pilotes. Aucun bateau ne doit entrer dans la zone d'exclusion et s'il est encastré, il peut utiliser tout moyen de propulsion pour s'écarter. Cela devrait seulement être suffisant pour sortir de la zone d'exclusion par le chemin le plus sûr possible et n'offrir au concurrent aucun avantage significatif dans la course.

8.2. Divers : La zone d'exclusion des plongeurs s'étend sur 25 m autour de tout navire de plongée arborant le pavillon de code « A », une bouée orange gonflée signalant la présence d'un plongeur sous l'eau et d'un plongeur en surface. Les bateaux ne doivent pas pénétrer dans cette zone de 25 m.

9. LE DÉPART

NOTE D'INFORMATION : il est rappelé à tous les bateaux que la règle DR21-01 du World Sailing Development sera en vigueur pour tous les départs; voir NoR 1.2, 1.3 et 1.4 pour les détails.

- 9.1. Le bateau du comité de course communiquera sa position approximative sur VHF Ch.72 environ 30 minutes avant le premier signal d'avertissement prévu.
- 9.2. Une marque de limite intérieure de départ (MLI) peut être placée au large du bateau du comité de course. La MLI ne sera pas nécessairement située sur la ligne de départ.
- 9.3. [NP][DP] Si une MLI est en place, aucun bateau, après son signal préparatoire, ne doit pénétrer dans le triangle formé par la proue du navire du comité de course en position, la MLI et la poupe dudit navire. Le comité de course protestera contre tout bateau ne respectant pas cette règle.
- 9.4. A leur arrivée dans la zone de départ, afin de permettre la vérification de leur pavillon de groupe et de leur numéro de voile par rapport à la liste des inscrits, les bateaux doivent passer près de la poupe du bateau du comité.
- 9.5. Pour le premier départ groupé, un signal d'attention (drapeau orange accompagné d'un signal sonore) sera donné cinq minutes avant le signal d'avertissement. Le comité de course désignera le parcours à suivre avant ou au moment du signal d'attention.
- 9.6. Des signaux visuels peuvent être affichés (cela modifie RRS 26).
- 9.7. [NP] Après son signal d'avertissement, aucun bateau entièrement situé du côté du parcours par rapport à la ligne de départ ne doit la franchir en direction du parcours vers la zone de pré-départ. Toute infraction à cette règle entraînera une disqualification immédiate.
- 9.8. [DP] Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été émis doivent éviter la zone de départ pendant la séquence de départ des autres courses.
- 9.9. Un bateau partant plus de quatre minutes après son signal de départ sera considéré comme n'ayant pas démarré sans audition (DNS) (cela modifie RRS A5.1 et A5.3).
- 9.10. En cas de rappel général, le signal d'avertissement du prochain départ de la classe sera supprimé puis réaffiché avec le prochain signal de départ de la classe rappelée (cela modifie RRS 27.3).

10. TEMPS LIMITE

- 10.1. Les temps limites sont indiqués dans les différentes sections de ces SIs.
- 10.2. La fenêtre d'arrivée est le temps écoulé où les bateaux terminent après que le premier bateau de cette classe ait parcouru le parcours et l'ait terminé. Les bateaux qui ne parviennent pas à terminer dans la fenêtre d'arrivée, et qui ne se retirent pas par la suite, ne sont pas pénalisés ou ne reçoivent pas de réparation, ils seront classés comme « Time Limit Expired » (TLE) sans audience. Un bateau marqué TLE recevra un point de plus que le nombre de bateaux qui ont terminé dans la fenêtre d'arrivée et qui n'ont pas ensuite abandonné ou ont été disqualifiés (cela modifie RRS 35, A5.1, A5.3 et A10)

11. SYSTEME DE PÉNALITÉ

- 11.1. Pour tous les groupes, la RCV 44.1 est modifiée afin que la pénalité de deux tours soit remplacée par la pénalité d'un tour

12. DEMANDE D'AUDIENCE

- 12.1. Les bateaux doivent arborer un pavillon rouge quelle que soit leur longueur. Cela modifie RRS 60.2(a)(1).
- 12.2. En complément des dispositions de la RRS 60.2, les bateaux ayant l'intention de déposer une réclamation doivent en informer le comité de course sur VHF Ch72
- 12.3. Les formulaires de demande d'audience sont disponibles comme indiqué dans le tableau ci-dessous ou peuvent être téléchargés sur www.rya.org.uk/racing/running-racing/templates. Les réclamations doivent être soumises et les audiences de protestation auront lieu comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Réclamation pour les courses des:	Heure limite de dépôt (même jour que la course sauf indication contraire)	Time zone	Les formulaires de réclamation seront disponibles au	Audience tenue à :	Planning des audiences affiché à :
8 juillet	16h00	BST	RDYC	RDYC	RDYC à 17h00

9 juillet	16h00	BST	RDYC	RDYC	RDYC à 17h00
10 juillet	16h00 le 11 Juillet	BST	GYC	GYC	GYC à 18h00
12 juillet	10h00 le 13 Juillet	FST	Bateau comité	Paimpol Maison des Plaisanciers (PMP)	PMP à 09h00 on 14 Juillet
15 juillet	21h00	FST	Bateau comité	PMP	PMP à 09h00 1 16 Juillet

- 12.4. Le délai de réclamation s'applique également aux réclamations du comité de course concernant des incidents observés dans la zone de course
- 12.5. En complément de la RRS 63.7, si le signal de course "AP sur A" is displayed à terre le dernier jour de course prévu, une demande de réouverture d'une audience doit être délivrée au plus tard 30 minutes avant l'affichage du signal.
- 12.6. Pour toute audience impliquant un incident lors du passage d'une marque virtuelle, les concurrents doivent être prêts à fournir une preuve électronique de leur passage

13. SCORE DE LA SERIE

- 13.1. La RRS A5.3 pour toutes les courses
- 13.2. Aucun score de course ne sera rejeté
- 13.3. Le score de la série et le score du classement général d'un bateau seront la somme de ses scores en course, pondérés comme dans le tableau suivant:

Course	Coefficient
Chaque régates des Dartmouth Classics Jour 1	0.5
Bay race des Dartmouth Classics Jour 2	1.0 (voir note ci-dessous)
La Classic Channel Race de Dartmouth à St Peter Port	3.0
La Classic Pace de St Peter Port à Lézardrieux	2.0
The Classic Tour de l'Île de Bréhat	1.5

Note: Si la Bay Race est annulée et que les régates du Jour 2 se déroulent sur des parcours triangulaires, chaque régates portera un coefficient de 0,5.

- 13.4. Les prix pour les résultats globaux de groupe de la Classic Channel Regatta seront attribués sur la base du total des points marqués dans les courses individuelles.
- 13.5. bateaux des classes 1, 2 et 3 sont éligibles aux prix au sein de leurs groupes respectifs. Les bateaux de classe 4 recevront un résultat au sein de leur groupe navigué et recevront des prix pour le bateau de classe 4 le plus performant de la régates.

14. [NP][DP] RÈGLES DE SÉCURITÉ

Note d'information : les autres règles de sécurité sont détaillées dans les articles 1.14 et 1.15 du règlement.

- 14.1. Un bateau qui abandonne la course devra en informer le comité de course sur VHF Ch 72 avant de quitter la zone de course. Si cela n'est pas possible, le bateau devra en informer le directeur de course par téléphone ou par SMS au +44 781 665 4590 à la première occasion.

Dans tous les cas, les bateaux abandonnant doivent en informer le comité de course dans le délai de réclamation. Les bateaux qui ne se conforment pas à cette instruction de course seront notés DNE sans audition. (Cela modifie les RCV A5.1 et A 5.3).

- 14.2. Pour des raisons de sécurité, les bateaux peuvent faire tourner leur moteur au point mort à tout moment pendant la course. Le moteur d'un bateau peut être mis en marche et les propulseurs peuvent être utilisés à tout moment pendant une course afin d'agir pour éviter une collision. Tout bateau qui enclenche une vitesse moteur ou utilise son propulseur d'étrave pendant la course doit soumettre une déclaration écrite d'utilisation du moteur au Comité de Course dès que possible après la course. Cette déclaration doit indiquer la durée d'utilisation du moteur ou du propulseur, ainsi que le motif de son utilisation. Ces formulaires de déclaration seront distribués lors des réunions d'information des skippers. Le Comité des protestations examinera toutes ces déclarations afin de déterminer si un avantage compétitif a été obtenu.
- 14.3. Chaque concurrent est individuellement responsable du port d'un équipement de flottabilité individuelle adapté aux conditions. Toutefois, un équipement combinant gilet de sauvetage et harnais doit être porté sur le pont dans l'une ou l'autre des conditions suivantes;
- Entre le coucher et le lever du soleil
 - Quand seul sur le pont
 - When reefed
 - Quand la vitesse réelle du vent est de 20 noeuds ou plus
 - Quand la visibilité est inférieure à 1 mile nautique
 - Quand le pavillon Y est hissé sur la bateau comité et/ou diffuse en VHF
15. CONTROLE DES EQUIPEMENTS ET MESURE
- 15.1. Un bateau ou un équipement peut être inspecté à tout moment pour vérifier sa conformité aux règles de la classe, aux avis de course (NoR) et aux instructions de course (Sis).
- 15.2. [DP] Sur instruction d'un officiel de la course, un bateau doit se rendre dans une zone désignée pour inspection.
16. RESTRICTIONS DE TRANSPORT
Les bateaux ne doivent pas être sortis pendant la régata sauf avec et selon les termes de l'autorisation écrite du comité de course.
17. PRIX
Les prix seront attribués comme suit:

Course	Prix
Dartmouth Classics	1st, 2nd & 3rd de chaque groupe
Classic Channel Race, Dartmouth à St Peter Port	1st, 2nd & 3rd de chaque groupe
Classic St Peter Port à Lézardrieux Race	1st, 2nd & 3rd de chaque groupe
Classic Tour de l'île de Bréhat	1st, 2nd & 3rd de chaque groupe
Classement Général de chaque groupe	1st, 2nd, 3rd au general pour l'ensemble de la régata de chaque groupe
Classement général	Bateau le plus performant dans la Regatta
Classement général Class 4	Bateau le plus performant de la Class 4

SECTION 2 - DARTMOUTH CLASSICS 8-9 JUILLET

18. RÈGLES

18.1. [NP][DP] Le World Sailing Offshore Special Regulations (OSR) Category 4 s'applique.

19. ZONE DES COURSES

La zone des courses est Start Bay.

20. PROGRAMME DES COURSES

20.1. Le briefing des skippers se tiendra au RDYCV le 7 juillet à 18h15.

20.2. Racing is scheduled as follows:

Date	Course	format régata	1ersignal d'avertissement	Parcours
8 Juillet	1	Triangle	11h55	Addendum A
8 Juillet	2	Triangle	Aussi tôt que possible	Addendum A
9 Juillet	3	Regatta course	10h25	Addendum B

20.3. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00 dans la journée.

20.4. Si le Comité de course juge les conditions inappropriées, les courses prévues les 8 et 9 juillet pourront être modifiées (par exemple inversées, répétées ou annulées) et l'heure du premier signal d'avertissement pourra être changée. Cette décision sera prise conformément à l'Instruction de course 3.1. La décision de modifier le programme ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation (ceci modifie la règle 61.1(a) des RRS).

21. SIGNAUX EMIS A TERRE

Les signaux émis à terre seront hissés au mât de drapeau du RDYC.

22. PARCOURS ET MARQUES

Voir addendum A et B.

23. OBSTRUCTIONS

23.1. Pendant les courses, les bateaux doivent passer au large des marques suivantes :

Marque	Description	Latitude	Longitude
Western Blackstone Rock	Rochers	50° 20.03' N	3° 33.7' W
West Rock	Cardinale Sud	50° 19.86' N	3° 32.47' W
Mewstone	Cardinale Sud	50° 19.92' N	3° 31.88' W
Combe Rocks	Rochers	50° 19.49' N	3° 34.18' W
Dancing Beggars	Rochers	50° 19.41' N	3° 34.51' W

Recommandation : il est vivement conseillé d'éviter ces zones en dehors des courses.

23.2. La bouée de mesure de la houle, ainsi que ses deux flotteurs orange pouvant se trouver jusqu'à 30 m de distance, est considérée comme un obstacle (voir les définitions des RRS) : 50° 17,54' N 03° 37,0' W.

Remarque : La bouée à houle est dotée d'un anneau de protection immergé, en plus des flotteurs périphériques.

24. DÉPART

La ligne de départ est matérialisée par un mât sur le bateau du comité de course arborant un pavillon orange et une bouée tétraédrique orange, une marque de navigation adjacente ou une marque de course du RDYC, à l'extrémité bâbord.

25. RÉDUCTION DE PARCOURS

25.1. Pour les parcours triangulaires du 18 juillet, si un bateau comité arbore le drapeau C sur le drapeau S, avec les drapeaux de groupe le cas échéant, et émet des signaux sonores répétitifs, les bateaux auxquels s'applique le signal navigueront directement de la marque 3 jusqu'à la ligne d'arrivée. Ceci modifie les RCV 32.2 et 33

25.2. De plus, si tous les bateaux d'un groupe ont effectué un tour de parcours, mais qu'aucun bateau n'a terminé et que les conditions météorologiques changent, de nature à affecter l'équité de la compétition, le directeur de course peut rétrospectivement raccourcir le parcours par une annonce le VHF Ch 72. Le résultat sera relevé lors du dernier tour effectué par tous les bateaux du groupe. La fenêtre d'arrivée de s'appliquera pas

26. ARRIVÉE

La ligne d'arrivée se situe entre un mât arborant un drapeau bleu sur le bateau comité et la marque d'arrivée spécifiée dans les Addendum selon le cas

27. TIME LIMITS

27.1. Parcours triangulaire. La durée limite est de 60 minutes et la fenêtre d'arrivée de 30 minutes

27.2. Bay Race. La durée limite est de 4 heures et la fenêtre d'arrivée de 1 heure.

27.3. Si ces temps sont modifiés par le comité de course, les nouveaux temps seront annoncés sur VHF Ch 72 avant le 1er signal d'avertissement du jour

SECTION 3 – LA CLASSIC CHANNEL RACE, DARTMOUTH A ST PETER PORT 10-11 JUILLET

28. RÈGLES

- 28.1. [NP][DP] World Sailing OSR Category 3 avec radeau de sauvetage s'applique
Note: La carte d'inspection du radeau de survie Cat 3 plus est disponible sur: https://media.sailing.org/sailing/wp-content/uploads/2025/12/05090953/Extract-Mo3Life_2026-2027_v1.pdf

29. ZONE DE COURSE

La zone de course est La Manche, entre Start Bay et St Peter Port

30. PROGRAMME

- 30.1. Un briefing des skippers se tiendra au RDYC le 10 juillet à 10h00.
30.2. Le premier signal d'avertissement est programmé à 12h55 le 10 juillet.

31. SIGNAUX EMIS A TERRE

Les signaux émis à terre seront hissés au mât de drapeau du Royal Dart Yacht Club

32. PARCOURS ET MARQUES

- 32.1. Parcours 1: Départ - Épave de l'Emsstrom (bouée cardinal Nord) à tribord – Racon du chenal à bâbord – Casquets à bâbord – Les Hanois à bâbord – Longue Pierre à bâbord – Balise Anfre à bâbord – Arrivée
32.2. Parcours 2 : Départ – Racon du chenal à bâbord – Casquets à bâbord – Les Hanois à bâbord – Longue Pierre à bâbord – Balise Anfre à bâbord – Arrivée
32.2. Parcours 2: Départ - Channel Racon à bâbord – Casquets à bâbord – Les Hanois à bâbord – Longue Pierre à bâbord – Balise Anfre à bâbord – Arrivée
32.3. Le parcours à effectuer sera annoncé lors du briefing des skippers (SI 30.1), sur le groupe WhatsApp des skippers au plus tard à 12 h 30, et sur le canal VHF 72 au plus tard 5 minutes avant le premier signal d'avertissement.
32.4. Les marques de parcours suivantes sont disponibles (elles ne seront pas toutes utilisées, selon le parcours effectué) :

Marque	Description	Lat	Long	Laisser à
Castle Ledge	Bouée latérale tribord	50° 20.00' N	3° 33.11' W	babord
RDYC 4 (alt	Jaune avec n°4	50° 19.6' N	3° 32.4' W	babord
Emsstrom Wreck (parcours 1 seulement)	Bouée cardinal Nord	50° 28.17' N	3° 24.85' W	tribord
Channel Racon	Marquee eaux sûres	49° 54.46' N	2° 53.75' W	babord
Casquets	phare	49° 43.32' N	2° 22.62' W	babord
Les Hanois	phare	49° 26.10' N	2° 42.14' W	babord
Longue Pierre	Pilier jaune	49° 25.37' N	2° 31.48' W	babord
Anfre Beacon	Pilier jaune	49° 26.46' N	2° 31.49' W	babord

33. OBSTRUCTIONS

- 33.1. Pour les obstructions dans la zone de Dartmouth: voir SI23.
33.2. Épave du MV Emsstrom – les bateaux ne doivent pas passer entre la bouée cardinal Sud située par 50° 28,03' N, 3° 24,86' W et la bouée cardinal Nord de l'épave de l'Emsstrom (voir SI32.4).
33.3. Rochers et dangers au large de Guernesey – les navires doivent passer à une distance minimale de 0,5 mille marin au large (côté mer) des rochers situés près du phare des Hanois ainsi que des côtes sud et sud-est de Guernesey.

- 33.4. Les bateaux ne doivent pas pénétrer dans le dispositif de séparation du trafic (DST) des Casquets.
34. DÉPART
- 34.1. La ligne de départ sera annoncée sur VHF Ch72 et sur le groupe des skippers' Whatsapp à 12h30 le 10 juillet 2026 ou 10 July.
- 34.2. La ligne de départ sera située entre une perche arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course, à l'extrémité tribord, et la bouée Castle Ledge ou la marque de parcours n° 4 du RDYC, à l'extrémité bâbord.
35. REDUCTION DE PARCOURS
- 35.1. La course peut être raccourcie comme suit:
- 35.1.1. Ligne A: La bouée Racon du chenal relève au 060° (voir SI32.4)
- 35.1.2. Ligne B: Casquets Lt relève 060° (voir SI32.4)
- 35.1.3. Ligne C: Les Hanois Lt relève au 060° (voir SI32.4)
- 35.2. La ligne à laquelle la course sera raccourcie sera annoncée sur la VHF Ch72.
- 35.3. Les bateaux doivent chronométrer eux-mêmes leur arrivée et, dans la mesure du possible, noter le nom et le numéro de voile du bateau qui les précède immédiatement et de celui qui les suit immédiatement. Les bateaux doivent remplir le formulaire de déclaration figurant à l'Addendum C et le remettre au comité de course à leur arrivée à St Peter Port.
- 35.4. La décision concernant la ligne à utiliser pour raccourcir la course ne peut faire l'objet d'une demande de réparation (cela modifie la règle 61.1(a) des RRS).
36. ARRIVÉE
- 36.1. La ligne d'arrivée est franchie lorsque le phare du Castle (tour éclairée à l'extrémité de la jetée de Castle Cornet : 49° 27,30' N, 2° 31,45' W) se trouve au relèvement 270°, la marque de ligne d'arrivée (ODM) étant constituée par le méridien de longitude 2° 31,45' W.
- 36.2. Les bateaux doivent noter leur heure d'arrivée en utilisant le formulaire figurant à l'Addendum C et le remettre au comité de course au GYC. Si possible, ils doivent noter les noms des bateaux qui les précèdent et les suivent immédiatement.
- 36.3. Par ailleurs, les bateaux doivent se signaler au comité de course sur le canal VHF 72 au passage de la balise Longue Pierre (49° 25,36' N, 2° 31,48' W), en indiquant le nom du bateau et son numéro de voile.
37. TEMPS LIMITE
- 37.1. La durée limite est de 18 heures et la fenêtre d'arrivée de 3 heures.

SECTION 4 - LA CLASSIC ST PETER PORT A LÉZARDRIEUX RACE 12 JUILLET

38. RÈGLES

- 38.1. [NP][DP] World Sailing OSR Category 3 avec radeau de sauvetage s'applique
 Note: Les exigences et la fiche d'inspection pour le radeau de survie « Cat 3 plus » sont disponibles à l'adresse suivante : https://media.sailing.org/sailing/wp-content/uploads/2025/12/05090953/Extract-Mo3Life_2026-2027-v1.pdf
- 38.2. World Sailing Development Rule Appendix WP - Rules for Racing Around Waypoints – seront en vigueur à l'exception du WP 1.1

39. ZONE DE COURSE

La zone de course est constituée des eaux entre Guernesey et la côte Nord Bretagne.

40. PROGRAMME

- 40.1. Le briefing des skippers aura lieu au GYC à 17h30 le 11 juillet
 40.2. Le premier signal d'avertissement est programmé le 12 juillet à 8h25

41. SIGNAUX EMIS A TERRE

Les signaux émis à terre seront hissés au mât de drapeau GYC

42. PARCOURS ET MARQUES

- 42.1. Le parcours à effectuer sera communiqué sur le groupe WhatsApp des skippers au plus tard le 12 juillet à 08 h 00 et rappelé sur le canal VHF 72 avant le premier signal d'avertissement
- 42.2. Course 1: Départ – Balise Anfre à tribord – Longue Pierre à tribord – Bouée de dégagement A à tribord, bouée de dégagement B à bâbord, Nord Horaine à bâbord – Les Échaudes à bâbord – Arrivée 1
- 42.3. Course 2: Départ – Balise Anfre à tribord – Longue Pierre à tribord – Bouée de dégagement ligne A à tribord, bouée de dégagement ligne B à bâbord, Men Marc'h à tribord – Arrivée 2
- 42.4. Les marques de la régate sont les suivantes:

Marque	Description	Lat	Long	Laisser à
Anfre Beacon	Pilier jaune	49° 26.46' N	2° 31.49' W	tribord
Longue Pierre	Pilier jaune	49° 25.37' N	2° 31.48' W	tribord
Nord Horaine	cardinal Nord	48° 54.53' N	2° 55.43' W	babord
Les Echaudes	laterale babord	48° 53.37' N	2° 57.32' W	babord
Men Marc'h	Bouée cardinal Est	48° 53.15' N	2° 51.85' W	tribord
Parcours raccourci 1 Ligne A ODM (SI45.1) 2	Balisage virtuel Ouest de Roche Douvres	49° 10.6' N	3° 02.6' W	tribord
Parcours raccourci 2 Ligne B ODM (SI45.1)	Balisage virtuel Est de Roche Douvres	49° 01.9' N	2° 35.3' W	babord

43. OBSTRUCTIONS

- 43.1. Roche Douvres: Les navires ne doivent pas naviguer à moins de 2,0 milles marins du phare de Roche Douvres (49° 06.30' N, 002° 48.84' W).
- 43.2. Barnouic: Les navires ne doivent pas naviguer à moins de 2,0 milles marins du phare de Roche Douvres de Barnouic E cardinal beacon (49° 01.63' N, 002° 48.38' W).
- 43.3. En outre, la zone délimitée par des lignes droites et des secteurs des périmètres d'obstruction de Roche Douvres et de Barnouic (mentionnés ci-dessus) ainsi que par la bouée cardinale Ouest de Roches Gautier est désignée comme zone d'obstruction ; il est interdit d'y pénétrer. Voir le croquis figurant à l'annexe E.

- 43.4. Parc éolien: Les navires ne doivent pas pénétrer dans la zone du parc éolien située à l'est de Paimpol. Voir le croquis figurant à l'annexe G.

44. DÉPART

La ligne de départ sera le prolongement d'un alignement passant par deux triangles installés sur le côté est de Castle Cornet. La marque délimitant l'extrémité extérieure sera le bateau-comité.

45. RÉDUCTION DE PARCOURS

Le parcours pourra être raccourci au niveau de la ligne A ou B (ci-dessous) selon que les bateaux auront choisi de passer à l'est ou à l'ouest du plateau des Roches-Douvres :

Ligne A s'étendant à l'ouest des Roches-Douvres lorsque le feu des Roches-Douvres relève au 115° (voir SI43.1), avec une marque virtuelle de distance extérieure située par 49° 10,6' N, 3° 02,6' W

Ligne B s'étendant à l'est des Roches-Douvres lorsque le feu des Roches-Douvres relève au 295° (voir SI43.1), avec une marque virtuelle de distance extérieure située par 49° 01,9' N, 2° 35,3' W

Lors du franchissement de cette ligne, l'obligation de se tenir à distance du feu des Roches-Douvres s'applique (voir SI43.1).

- 45.1. Le parcours peut également être raccourci comme suit :

Parcours 1: lorsqu'un bateau se trouve à 7,5 milles marins de la bouée latérale de navigation tribord « Les Sirlots » (voir SI46.1)

Parcours 2: lorsqu'un bateau se trouve à 7,5 milles marins de la cardinale Est Men Garo (see SI46.2)

- 45.2. Les bateaux doivent noter leurs propres temps et positions lors du franchissement des lignes définies dans l'IS 45.1 ou des cercles définis dans l'IS 45.2 et, dans la mesure du possible, relever les noms des bateaux qui les précèdent et les suivent immédiatement. Ces informations doivent être consignées, que le parcours soit raccourci ou non. Les bateaux doivent remplir le formulaire de déclaration figurant à l'Annexe D à l'aide de ces informations et le remettre au comité de course à leur arrivée à Lézadrioux
- 45.3. Si aucun bateau ne termine dans le temps imparti, la course peut être raccourcie a posteriori en utilisant les informations consignées dans l'instruction de course 45.3

46. ARRIVÉE

- 46.1. **Arrivée 1**: Entre la bouée latérale de navigation de tribord « Les Sirlots », située à l'extrémité tribord, et la bouée latérale de navigation de bâbord « Petit Pen-Azen », située à l'extrémité bâbord:

Marque	Description	Lat	Long	Laisser à
Les Sirlots	Bouée latérale tribord	48° 52.92' N	2° 59.54' W	tribord
Petit Pen-Azen	Bouée latérale bâbord	48° 52.43' N	2° 59.40' W	bâbord

- 46.2. **Arrivée 2**: Entre la bouée cardinale est « Men Garo » à l'extrémité tribord et la tourelle cardinale nord « Cain-ar-Monse » à l'extrémité bâbord:

Marque	Description	Lat	Long	Laisser à
Men Garo	Cardinale Est	48° 50.78' N	2° 58.03' W	tribord
Cain-ar-Monse	Cardinale Nord	48° 50.16' N	2° 56.82' W	bâbord

- 46.3. Les bateaux doivent noter leur heure d'arrivée en utilisant le formulaire figurant à l'Annexe E et le remettre au comité de course à leur arrivée à Lézadrioux. Si possible, ils doivent noter les noms des bateaux ayant terminé avant et après eux.
- 46.4. In addition, boats shall report to the race committee on VHF Ch72 when passing Roche Douvres Plateau giving their boat name and sail number. En outre, les bateaux doivent se signaler au comité de course sur le canal VHF 72 lors du passage du plateau des Roches-

Douvres, en indiquant le nom du bateau et son numéro de voile Once boats have finished, they should clear the finish line and proceed to berth in Lézardrieux.

47. TEMPS LIMITE

La durée limite de la régata est de 12 heures et la fenêtre d'arrivée de 3 heures.

SECTION 5 – LE TOUR DE L'ÎLE DE BRÉHAT 15 JUILLET

48. RÈGLES

48.1. [NP][DP] World Sailing OSR Category 4 (avec moteur de la Category 3) s'applique

49. ZONE DE COURSE

La zone de course est les eaux autour de l'île de Bréhat

À noter : le coefficient de marée du jour est de 94, ce qui implique de forts courants !

50. PROGRAMME

50.1. La course aura lieu le 15 juillet.

50.2. Le briefing des skippers se tiendra à 16h00 le 14 juillet à la Maison des Plaisanciers à Paimpol.

50.3. Pas de signal d'avertissement après 14h00.

51. SIGNAUX EMIS A TERRE

Tous les signaux seront affichés depuis le mât du bateau du comité de course, au port.

52. PARCOURS ET MARQUES

52.1. Départ – Bouée jaune au sud-est des Charpentiers à bâbord – Cain-ar-Monse à bâbord – Bouée jaune située près de La Vieille de Loguivy à tribord – Nord Horaine à tribord – Men Marc'h à tribord – Bouée jaune au sud-est des Charpentiers à tribord – Arrivée.

52.2. Dans le chenal du Trieux, entre La Vieille de Loguivy et Nord Horaine, les bateaux doivent rester dans le chenal navigable délimité par le balisage. À ce titre, les bouées de navigation constituent des obstacles et non des marques de parcours ; les règles 19 et 20 des RRS s'appliquent.

52.3. Voir l'annexe F pour un croquis du parcours.

52.4. Les éléments suivants constituent les marques du parcours :

Marque	Description	Lat	Long	Laisser à :
Laid mark 1	Bouée jaune au sud-est de la marque cardinale Les Charpentiers	48° 47.90' N (balise cardinale)	2° 56.03' W (balise cardinale)	bâbord (tribord au deuxième passage)
Cain-ar-Monse	Bouée Cardinale Nord	48° 50.16' N	2° 56.82' W	babord
Laid mark 2	Bouée jaune près de la tour cardinale de La Vieille de Loguivy	48° 49.61' N (tour cardinale)	3° 03.83' W (tour cardinale)	tribord
Nord Horaine	Bouée cardinal Nord	48° 54.53' N	2° 55.43' W	tribord
Men Marc'h	Bouée cardinal Est	48° 53.15' N	2° 51.85' W	tribord

53. OBSTRUCTIONS

Le parcours comporte de nombreux dangers et rochers sur tous ses tronçons. Les concurrents doivent naviguer avec prudence, en tenant particulièrement compte du tirant d'eau et des caractéristiques de navigation de leur bateau ainsi que de l'influence du courant de marée. Par ailleurs, il est rappelé aux concurrents leurs obligations au titre des règles 19 et 20 des RRS.

54. DÉPART

54.1. Le départ sera donné à proximité de la balise de danger isolé « La Jument » (48°47,35' N, 2° 57,95' W), entre une perche sur le bateau comité arborant un pavillon orange à l'extrémité tribord et un bateau du comité à l'extrémité du port affichant un drapeau bleu.

55. RÉDUCTION DE PARCOURS

Le parcours peut être raccourci à n'importe quelle marque du parcours conformément à la règle RRS 32.2(a), notamment en cas de vent insuffisant et de forts courants de marée.

56. ARRIVÉE

L'arrivée est située au même endroit que le départ, sur une ligne tracée entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité (à l'extrémité bâbord) et une bouée rouge (à l'extrémité tribord).

57. DURÉE LIMITE

La durée limite est de 7 heures et la fenêtre d'arrivée est de 75 minutes.

ADDENDUM A – PARCOURS TRIANGULAIRE – 8 JUILLET

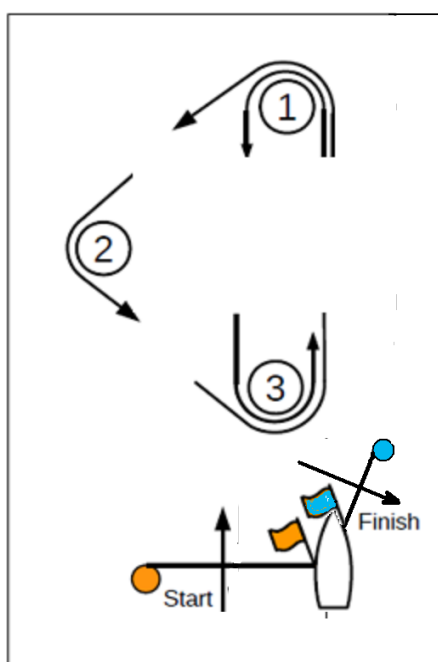
PARCOURS

1. Deux bouées au vent distinctes (décrites ci-dessous) seront mises en place pour tous les parcours :
Parcours court
Parcours long
2. Pour les bateaux naviguant sur le parcours long, la marque au vent du parcours court n'est pas une marque de parcours. D'autres marques sont communes aux parcours longs et courts

Mark	Description
Marque de départ	À conseiller - voir SI24
Mark 1 - short course	Jaune 1,3 m tétraèdre
Mark 1 - long course	Orange 1,3m cylindrique
Mark 2	Rouge 1,3 m tétraédrique
Mark 3	Tétraèdre noir de 1,3 m
Marque de finition	Bleu 1,3 m tétraédrique

Course	Ordre de passage des marques
A	Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 3 - Arrivée
B	Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée

Plan du parcours et marques



APPENDIX B - BAY RACE 9 JUILLET

1. Les marques du parcours seront un mélange de marques de navigation permanentes, de marques de course fixes et de marques mouillées. Celles-ci sont présentées sur le schéma suivant et sont définies plus en détail dans le tableau ci-dessous. Toutes les marques définies peuvent ne pas être utilisées.
2. Au plus tard 15 minutes avant le premier signal d'avertissement, le comité de course diffusera le parcours à effectuer sur le canal VHF 72. Les marques à contourner (ainsi que leur description pour les marques mouillées), l'ordre de passage et le bord par lequel chacune doit être laissée seront indiqués.
3. La ligne d'arrivée sera située entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course (à l'extrémité tribord) et le côté parcours de la dernière marque à contourner (à l'extrémité bâbord).

Marques

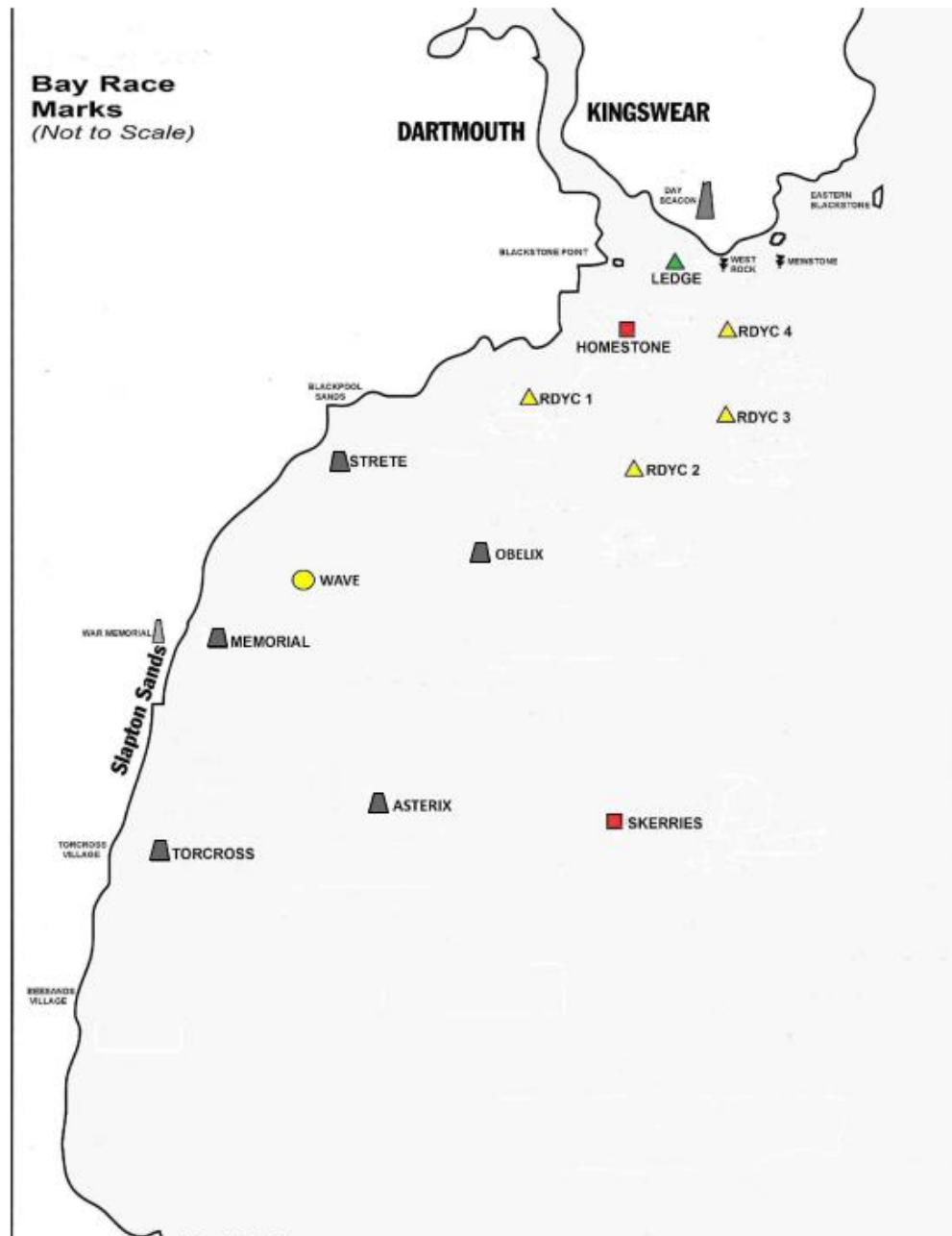
Marques disponibles (toutes ne seront pas forcément utilisées)

Marque	Description	Lat	Long
Strete	Emplacement de la bouée à communiquer ultérieurement	50° 18.7' N	3° 36.6' W
Memorial	Emplacement de la bouée à communiquer ultérieurement	50° 17.2' N	3° 38.0' W
Torcross	Emplacement de la bouée à communiquer ultérieurement	50° 16.0' N	3° 38.6' W
Asterix	Emplacement de la bouée à communiquer ultérieurement	50° 16.5' N	3° 36.2' W
Obelix	Emplacement de la bouée à communiquer ultérieurement	50° 18.0' N	3° 35.2' W
RDYC 1	Jaune avec N° 1 *	50° 19.1' N	3° 34.5' W
RDYC 2	Jaune avec N° 2 *	50° 18.7' N	3° 33.4' W
RDYC 3	Jaune avec N° 3 *	50° 19.0' N	3° 32.5' W
RDYC 4	Jaune avec N°4 *	50° 19.6' N	3° 32.4' W
Homestone	Bouée latérale bâbord	50° 19.6' N	3° 33.5' W
Castle Ledge	Latérale tribord	50° 20.0' N	3° 33.1' W
Mew Stone	Cardinal sud	50° 19.9' N	3° 31.9' W
Eastern Blackstone	Rocher	50° 20.2' N	3° 31.2' W
Skerries	Latérale babord	50° 16.3' N	3° 33.8' W
West Rock	Cardinale sud	50° 19.9' N	3° 32.5' W

* exemple de marquee RDYC:



Carte de la zone de course



APPENDIX C - DECLARATION FORM 1

Formulaire de déclaration - Classic Channel Race, Dartmouth à St Peter Port

Bateau		Skipper	
--------	--	---------	--

Heure de passage aux points de changement de cap (utiliser l'heure d'été britannique – BST)

Ligne A lorsque le Channel Racon relève au 060°.			
Date		heure BST	
Bateau devant		Bateau derrière	

Line B lorsque le feu des Casquets Light relève au 060°			
Date		heure BST	
Bateau devant		Bateau derrière	

Line C lorsque le feu des Hanois relève au 060°			
Date		heure BST	
Bateau devant		Bateau derrière	

« Passage de Longue Pierre » : signaler au comité de course sur la VHF canal 72 (voir SI 36.3).

Date		heure BST	
------	--	-----------	--

Time of finish (use British Summer Time BST)

Date		heure BST	
Bateau devant		Bateau derrière	

APPENDIX D - DECLARATION FORM 2

Formulaire de déclaration - Classic St Peter Port à Lézardrieux Race

Yacht		Skipper	
-------	--	---------	--

Heure de passage au premier point de raccourcissement de parcours (voir SI 45.1) – utiliser l'heure d'été britannique (BST).

Ligne A lorsque le feu de Roche Douvres relève au 115° ou ligne B lorsque le feu de Roche Douvres relève au 295° *			
Date		heure BST	
Bateau devant		Bateau derrière	

* Supprimer si nécessaire

« Passage de Roche Douvres » : signaler au comité de course sur la VHF canal 72 (voir SI 46.4).

Date		heure BST	
------	--	-----------	--

Heure de passage au 2e point de raccourcissement de parcours (voir SI 45.2) – utiliser l'heure d'été britannique (BST).

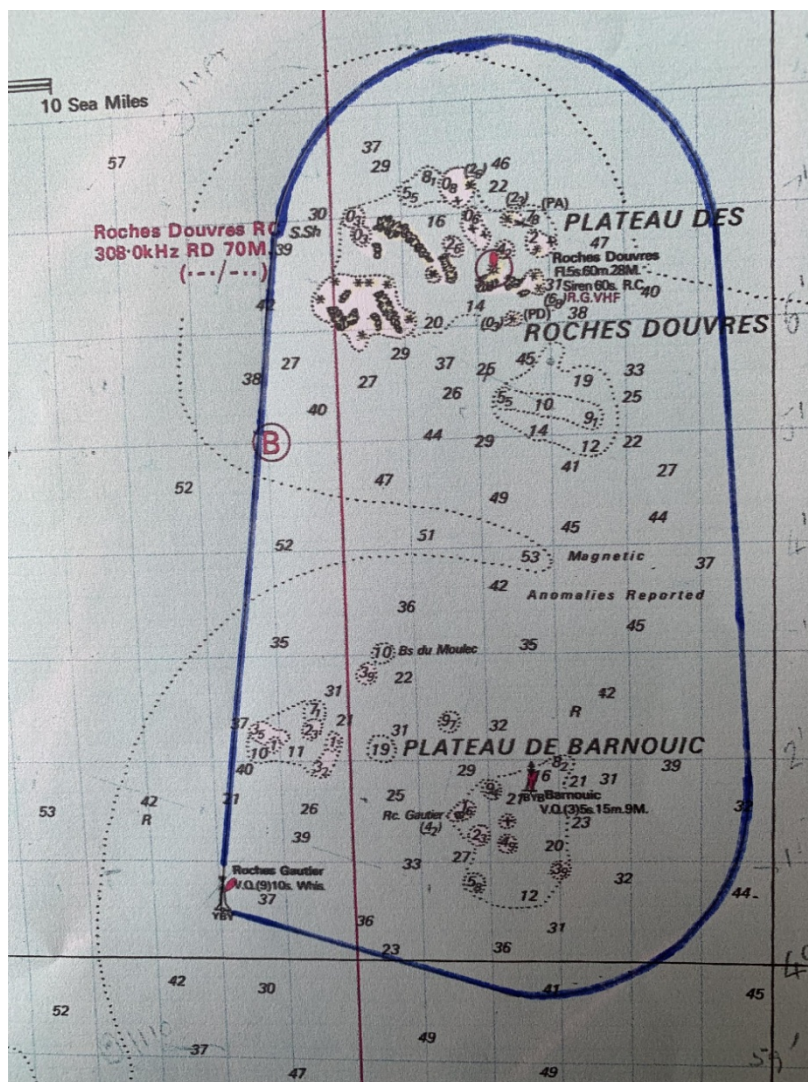
parcours 1 à 7,5 milles de Les Sirlots ou Cap 2 à 7,5 milles de Men Garo *			
Date		heure BST	
Bateau devant		Bateau derrière	

* Supprimer si nécessaire

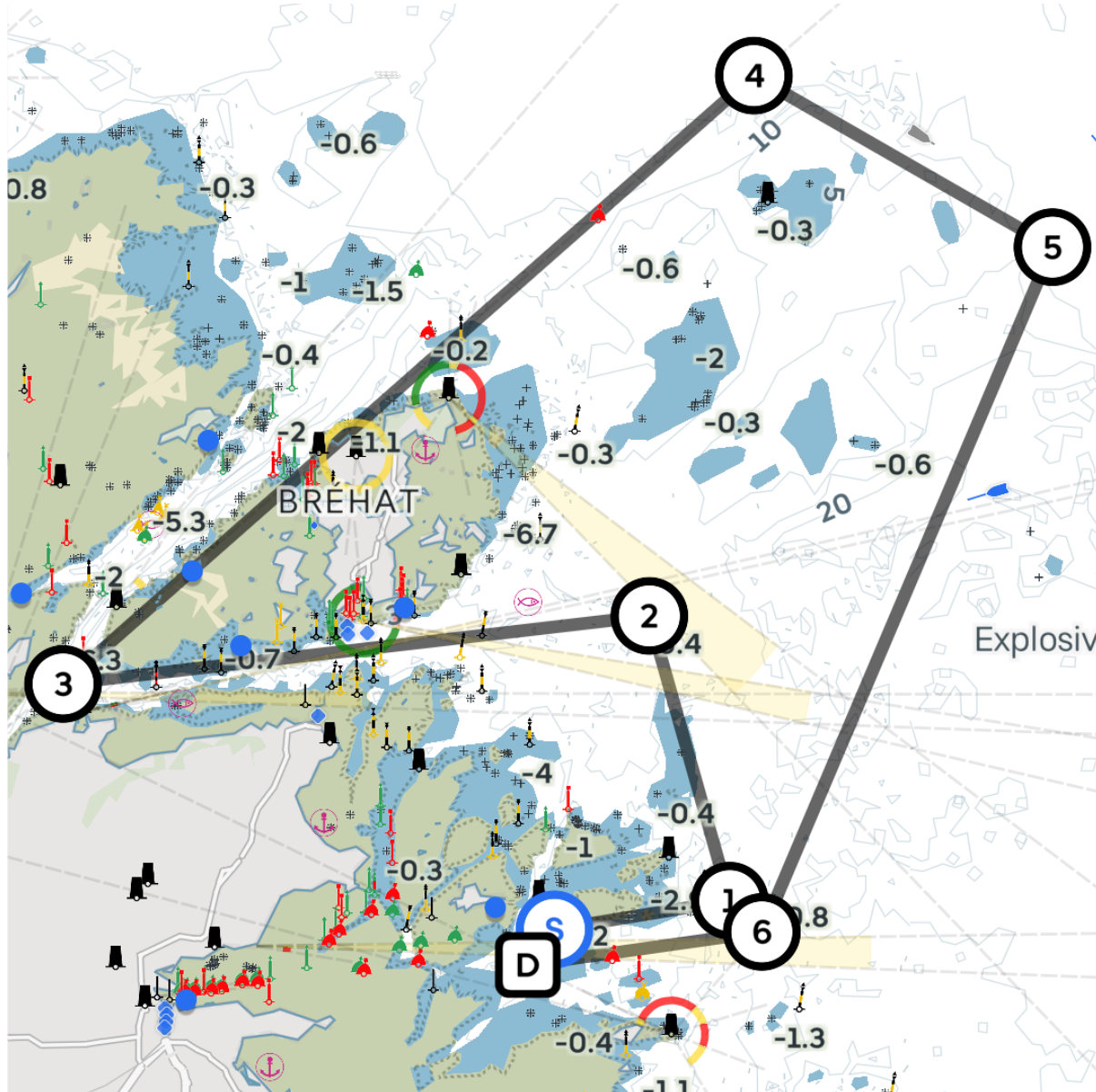
Heure d'arrivée (utiliser l'heure d'été britannique – BST)

Date		heure BST	
Bateau devant		Bateau derrière	

ADDENDUM E – ZONE D’OBSTRUCTIONB ROCHE DOUVRES ET BARNOUIC

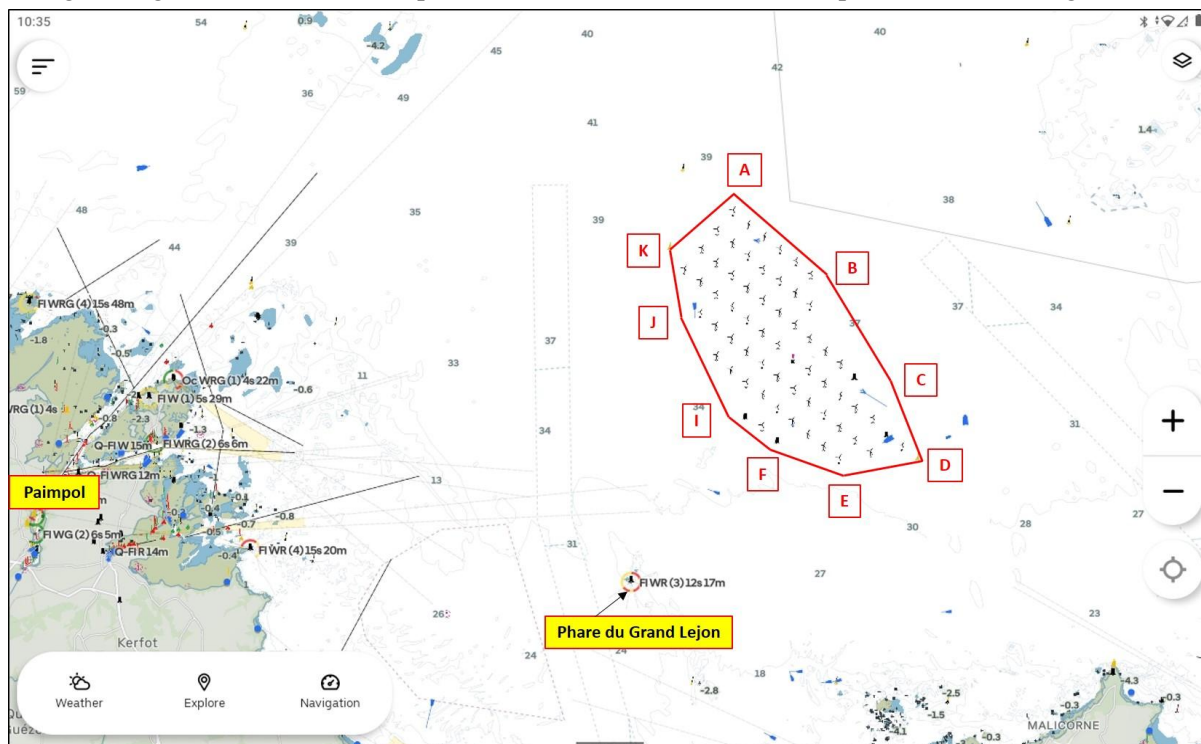


ADDENDUM F – PARCOURS POUR LA COURSE DU TOUR DE BRÉHAT



ADDENDUM G - EMLACEMENT ET ETENDUE DU PARC EOLIEN A L'EST DE PAIMPOL

La ligne rouge montre la limite du parc éolien ; les bateaux ne doivent pas franchir cette ligne



Les coordonnées des points A à K (G & H ne sont pas utilisés) sont indiquées dans le tableau suivant:

Point	Lat	Long
A	48° 55.52' N	002° 34.04' W
B	48° 53.00' N	002° 30.11' W
C	48° 49.05' N	002° 27.26' W
D	48° 47.89' N	002° 26.96' W
E	48° 47.49' N	002° 30.55' W
F	48° 48.38' N	002° 33.31' W
I	48° 51.58' N	002° 35.61' W
J	48° 53.44' N	002° 36.77' W
K	48° 54.55' N	002° 36.98' W